

Les droits et libertés des femmes dans le Contrat social de la Syrie du Nord et de l'Est

Pierre Bance

Études kurdes, n°15, 2022, pages 13 à 34.

Citer ce document / Cite this document :

Bance, Pierre. 2022. « Les droits et libertés des femmes dans le Contrat social de la Syrie du Nord et de l'Est ». *Études kurdes* (15): 13-34

<https://www.etudskurdes.org/article/les-droits-et-libertes-des-femmes-dans-le-contrat-social-de-la-syrie-du-nord-et-de-lest/>

Pierre Bance
Université Paris 1

Les droits et libertés des femmes dans le Contrat social de la Syrie du Nord et de l'Est

RÉSUMÉ

A la faveur de la révolution syrienne de 2011, s'est constituée, entre 2014 et 2019, une fédération de trois régions kurdes et de quatre régions arabes se réclamant du confédéralisme démocratique (Voir l'encadré). Cette doctrine politique fondée sur la démocratie directe, la commune et le fédéralisme accorde une place particulière aux femmes en en faisant le moteur du processus révolutionnaire. Le Contrat social de 2016, constitution de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est, consacre une égalité absolue de droits entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse des droits politiques ou civils. Qui plus est, il développe des droits spécifiques aux femmes en interdisant la polygamie ou la dot, simples exemples. Allant plus loin encore, il reconnaît aux femmes des espaces d'autonomie, tant dans les organisations sociales que dans l'administration, ainsi d'une justice autonome, d'une éducation avec une science des femmes (la jinéologie) ou d'une armée avec des unités féminines. La mise en place de ces droits et libertés fondamentales n'est pas sans rencontrer la résistance des traditions patriarcales et religieuses.

MOTS CLÉS :

confédéralisme démocratique, droits des femmes, démocratie directe

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est

L'Administration autonome démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est qui n'est pas un État mais une fédération de régions autonomes, ni un gouvernement mais une administration déléguée, est composée : – d'une part, des trois régions du Rojava (Cizîrê, Euphrate, Efrîn) principalement peuplées de Kurdes, grande comme à-peu-près la Bretagne, avec environ deux millions et demi d'habitants ; – d'autre part, de quatre régions à majorité arabe libérées de l'État islamique (Mambij, Tabqa, Raqqa, Deir ez-Zor) d'une surface et d'une population comparables. Après les invasions qui ont conduit à l'occupation du triangle Azaz-Bad-Jarablous en 2016, du canton d'Afrin en 2018 et de la bande Girê Spî-Serêkaniyê en 2019, aujourd'hui, par des bombardements quotidiens et des infiltrations de mercenaires, la Turquie harcèle la population le long de la ligne de cessez-le-feu pour la faire fuir et préparer une quatrième invasion, si elle obtenait l'autorisation, toujours possible, des Russes et des Américains.

À l'été 2012, l'armée syrienne, débordée par l'insurrection, évacua le Rojava, région kurde du nord de la Syrie, pour renforcer la défense de ses grandes villes, notamment Alep et la capitale Damas. Les Kurdes, opportunistes, prirent immédiatement le contrôle de leurs trois cantons (Cizîrê, Kobanî, Efrîn) au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Leurs deux grandes coalitions, le Conseil national kurde (CNK) et le Parti de l'union démocratique (PYD) signèrent, en juillet 2012, les accords d'Erbil pour se partager les responsabilités. Tandis que la première était favorable à un régime démocratique proche de la Turquie et des Occidentaux, à l'image du Gouvernement autonome du Kurdistan d'Irak, l'autre privilégiait une révolution socialiste. Leur rupture était annoncée. Elle sera consommée quand, en novembre 2013, le PYD réunit, sous son autorité, un congrès de trente-cinq partis et organisations civiles des différentes communautés qui décide la mise en place d'une administration autonome. Le 29 janvier 2014, est adoptée la Charte du Contrat social de l'autonomie démocratique du Rojava, véritable constitution – dite Charte du Rojava. Pour inclure les territoires à dominante arabe libérés de l'occupation de l'État islamique par les Forces démocratiques syriennes, alliance militaire arabo-kurde, cette charte est révisée pour devenir, le 29 décembre 2016, le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est – dit Contrat social¹.

¹ Cet article porte sur le statut juridique des femmes tel qu'il résulte du contrat social du 29 décembre 2016. Il n'aborde pas les questions qui sortent du cadre institutionnel comme, par exemple, la place des femmes dans l'économie, la sociologie des violences contre les femmes, ou encore les questions religieuses. Ces questions, comme les points évoqués dans cette introduction, sont développées par l'auteur dans ses deux livres cités dans la bibliographie.

Sans qu'ils ne l'aient jamais mentionné dans la Charte du Rojava ni dans le Contrat social, les Kurdes ont un projet : établir le confédéralisme démocratique. Une doctrine pensée par leurs semblables de Turquie, théorisée par le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, emprisonné depuis 1999. Officiellement annoncé par une adresse d'Öcalan du 20 mars 2005, le confédéralisme démocratique frappe les esprits en ce qu'il marque le renoncement au marxisme-léninisme et à la constitution d'un État kurde pour inscrire la révolution dans la tradition du socialisme anti-autoritaire fondé sur la démocratie directe, la commune et le fédéralisme sans État. Cette adresse fait de la libération des femmes un des principes intangibles du confédéralisme démocratique qui deviendra majeur avec la révolution du Rojava. Démocratie directe, commune, fédéralisme et libération des femmes se retrouvent tant dans la Charte du Rojava que dans le Contrat social. Pour autant, l'une comme l'autre n'excluent pas la survivance d'un proto-État mis en place sous le nom d'Administration autonome démocratique, composé d'assemblées législatives et de pouvoirs exécutifs régionaux, chapeautés par un Conseil général fédéral et un exécutif fédéral, pour une période transitoire fonctionnant selon « les principes de la nation démocratique »². Ce système institutionnel comme le projet de vie du confédéralisme démocratique ne se comprennent qu'au regard de l'affirmation de l'émancipation des femmes comme mère de la révolution et moteur de l'abolition de toutes les dominations. D'ailleurs, ce qui a d'abord marqué l'Occident dans cette révolution, et continue d'exercer une sorte de fascination, est le rôle que les femmes y jouent. Celui-ci émergea lors de la bataille de Kobanî gagnée en janvier 2015. Alors que tout paraissait perdu, leur résistance à l'obscurantisme et leur détermination au combat étonnèrent le monde entier.

Dans la vie quotidienne, plus que l'épopée militaire, c'est le contenu du Contrat social qui scelle et favorise l'émancipation des femmes sur le fondement du principe juridique d'égalité (I). Ce principe transforme tous les aspects de la vie des femmes au cœur d'un Proche-Orient patriarcal qui résiste, dans la tourmente de la guerre qui s'éternise³. Il consacre une égalité absolue de droits entre les femmes et les hommes. S'agissant des droits politiques, les femmes obtiennent la parité dans les institutions et leur coprésidence (II). S'agissant

² Abdullah Öcalan propose cette définition de la nation démocratique : « Un nouveau type de nation qui englobe toutes les entités culturelles, ethniques et religieuses et intègre des communautés urbaines, locales, régionales et nationales organisées en formations politiques démocratiques et autonomes sous la forme politique principale du confédéralisme démocratique. La nation démocratique est, face aux monstres nationaux-étatistes, une nation aux formations politiques et aux identités plurielles, riche de son multiculturalisme. », (Öcalan 2017 : 74).

³ Guerre de religion de l'État islamique, guerre de colonisation de la Turquie, guerre de reconquête du gouvernement syrien de Bachar al-Assad. Le tout sous le regard des Russes et des Américains mus par leurs seuls intérêts.

des droits civils, le Contrat social affirme les mêmes droits aux femmes et aux hommes pour le mariage, le divorce, l'héritage, etc. Qui plus est, il développe des droits spécifiques aux femmes comme l'interdiction de la polygamie ou de la dot (III). Allant plus loin encore, il réserve aux femmes des espaces d'autonomie, tant dans les organisations politiques et sociales que dans l'administration, ainsi d'une justice autonome, d'une éducation avec une science des femmes (la jinéologie) ou d'une armée avec des unités féminines (IV).

Le principe d'égalité

Le Préambule du Contrat social affirme, en premier lieu, que « le système fédéral démocratique consensuel garantit la participation égalitaire de tous les individus et de tous les groupes sociaux à la discussion, à la décision et à la gestion collective ». En son sein, « toutes les catégories du peuple, en particulier les femmes et les jeunes, formeront leurs organisations et leurs institutions démocratiques ». Si l'on s'en tient aux femmes, ce n'est donc pas seulement l'égalité avec les hommes qui est affirmée, mais aussi leur capacité à s'organiser de manière autonome pour changer la société⁴.

Un principe général

Quand il est écrit à l'article 24 du Contrat social que « personne ne doit être insulté ou exclu sur la base d'une différence de couleur, de genre, de race, de religion ou de croyance », ce vivre ensemble, sans distinction, n'est pas une évidence pour les peuples d'Orient quand prime la loi du plus fort depuis la nuit des temps (Khadhar 2017 : 278).

Aussi, l'égalité ne peut être dissociée de la liberté. La liberté sans égalité, c'est le privilège⁵. L'égalité sans liberté conduit à l'uniformisation, danger qui guette l'État-nation. Par exemple, en parlant tous l'arabe, les habitants de Syrie sont égaux, en conséquence les minorités linguistiques ne peuvent utiliser leur propre langue à l'école, dans les administrations, etc. Peut-être les rédacteurs du Contrat social ont-ils lu Montaigne dont l'œuvre est parcourue par cette idée que la différence produit de l'égalité : « Il se trouve autant de différence de nous à nous mesmes, que de nous à autrui » (de Montaigne 1979 : 510). Suivant cette approche philosophique, le principe d'égalité du droit constitutionnel de la Syrie du Nord prend en considération et promeut au travers de l'égalité, la pluralité des

⁴ Lire les récits de douze femmes internationalistes au Rojava dans : *Nous écrivons depuis la révolution*, Éditions Syllepse, Paris, 2021, p.190.

⁵ Dans les textes internationaux, quand on parle d'égalité, il faut comprendre égalité de la condition juridique, égalité en droits et obligations, non égalité de la condition économique ou sociale.

communautés. Cette richesse portée par chaque communauté avec son histoire, sa langue, sa culture, jouissant de droits et de libertés égales à celles des autres, permet de vivre en paix et de collaborer pour le bien commun. L'égalité dans la pluralité est de l'essence même du confédéralisme démocratique en ce sens que « la démocratie est une gouvernance sans être État, elle est le pouvoir des communautés à se gouverner sans l'État » (Ocalan 2017 : 65).

Cette dernière considération qui n'est pas affirmée dans le Contrat social n'en appelle pas moins deux autres qui ont été tout aussi pesées par les constituants. La première juridique. Il ne s'agit pas de faire des discriminations positives en faveur des femmes, des minorités ethniques ou religieuses, mais d'appliquer l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les peuples et les cultures. La seconde psychologique. Dans une société traditionnelle, le principe d'égalité se borne souvent au respect de la dignité, dans la société moderne que veulent les Kurdes, il s'affirme par des droits propres. Cependant l'examen critique du Contrat social, au travers des droits et libertés, implique de ne pas sous-estimer le poids de la présence du passé tribal, colonial, patriarcal, religieux qui menace la promesse d'un autre futur libertaire. Ce n'est plus alors seulement à une révolution politique qu'appellent les constituants, mais aussi à une révolution culturelle concrétisée dans le Contrat social par la condamnation de toutes les discriminations, par la reconnaissance de toutes les langues, de toutes les cultures.

Le principe d'égalité appliqué aux femmes

La place des femmes est centrale dans la référence révolutionnaire kurde parce qu'elles « sont véritablement les agents sociaux les plus fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire » (Ocalan 2013 : 74). Comme on ne peut défaire le capitalisme sans défaire l'État, on ne peut « abolir l'État sans abolir le patriarcat » (Flach 2016). Voilà pourquoi « la révolution de la femme est une révolution au sein de la révolution » (Ocalan 2013 : 67). Ce n'est donc pas seulement une philosophie de l'égalité que l'on trouve dans le Contrat social, c'est aussi l'affirmation d'une éthique : la Fédération interdit « la transformation de la femme en objet » (article 11 du Contrat social).

Égalité juridique entre les genres et liberté de la femme sont indissociables et bénéficient donc d'une garantie constitutionnelle à l'article 13. L'égalité, complète l'article 26, est comprise comme « le droit à une participation égale dans tous les champs, politique, social, culturel, économique, administratif et autres » ; la liberté c'est le droit, pour les femmes « de prendre les décisions qui les concernent ». L'article 12 du Contrat social dans son chapitre sur les principes généraux, pose ce qu'il appelle lui-même un principe majeur :

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord adopte un système de coprésidence mixte dans tous les champs, qu'ils soient sociaux, politiques, administratifs ou autres. Elle considère ce système comme un principe majeur de représentation égalitaire des genres. Le système de coprésidence mixte contribue à organiser et renforcer un système confédéral démocratique de femmes en tant qu'entité à part entière.

Le fait de reconnaître la femme comme une « entité à part entière » dans le système politique et la vie sociale montre que la chose n'était pas évidente.

Les droits politiques

Dans beaucoup de villes et villages du Rojava, à côté de la maison du peuple, existe une maison des femmes, lieux de discussion, d'instruction, de médiation, de conciliation et de protection⁶. Les femmes qui les animent n'hésitent pas à faire des recours contre toutes décisions prises par une structure fédérale ou judiciaire, civile ou politique, concernant la femme ou la famille. Ces procédures ne sont pas expressément inscrites dans le Contrat social, même si elles peuvent s'appuyer sur l'article 26 précité. Il demeure que, dans toutes ces situations, l'action politique des femmes est emmenée par les militantes du PYD et les classes moyennes. Une action qui n'a de sens pour l'avenir que si elle vise non pas à aider ou suppléer les femmes des autres classes dans un esprit d'assistance, mais à les solidariser et les conscientiser pour qu'elles prennent leur part dans la lutte féministe et révolutionnaire.

L'action politique dans le Contrat social

Pour ce qui est de l'action politique institutionnelle, l'article 12 précité se limite à mentionner la généralisation des coprésidences mixtes, ce qui reste néanmoins une innovation démocratique. Dans le proto-État de l'Administration autonome, la coprésidence fédérale n'est pas seulement appliquée au Conseil général faisant fonction d'assemblée fédérale, et à l'exécutif faisant fonction de gouvernement⁷, elle l'est aussi à tous les postes ministériels (commissions administratives, bureaux et départements), à toutes les directions et entités administratives lesquelles

⁶ Voir la brochure de Kongra Star, *Mala Jin. L'autonomisation des femmes. Le renforcement de la société*, s.l., 18 pages, janvier 2022 (<https://womendefendrojawa.net/fr/2022/02/03/mala-jin-l-autonomisation-des-femmes-le-renforcement-de-la-societe/>)

⁷ Dans le Contrat social est prévu un Congrès des peuples démocratiques devant désigner un exécutif fédéral. Les circonstances géopolitiques ayant empêché la tenue d'élections, ce parlement fédéral a été remplacé par un Conseil général constitué par consensus. Des élections régionales sont prévues pour la fin 2022, après la révision de l'actuel Contrat social.

disposent, souvent, d'un bureau spécifique aux femmes (Ledeganck 2020). Par ailleurs, la plateforme des organisations féminines Kongra Star intervient auprès du Conseil général « pour résoudre les obstacles et les difficultés rencontrées par les femmes au sein de l'administration » (Abdel Rahman 2021). Le coprésident du conseil exécutif de l'Administration autonome, Abdul Hamid al-Mahbash a annoncé, en décembre 2021, que le projet de réforme du Contrat social prévoira que 50 % des postes des organes de l'Administration autonome seront réservés aux femmes⁸.

Évidemment, à 18 ans, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes en matière d'électorat et d'éligibilité (article 82). Il faut se reporter à la loi électorale du 28 juillet 2017 pour savoir que, dans toutes les assemblées, tous les conseils fédéraux, « les deux sexes sont également représentés » (article 4, alinéa 4)⁹. Là aussi, c'est plus la généralisation de la parité qui est remarquable que son institution puisqu'elle existe ailleurs¹⁰. Dans les territoires libérés, qui ne sont pas légalement soumis au Contrat social, on observera que la parité n'est pas encore forcément respectée. Par exemple dans la composition du Conseil civil de Raqqa¹¹, ou lors de la première session de formation des coprésidents des communes de Deir ez-Zor¹², les femmes sont en nombre restreint. À Tabqa, le conseil législatif est composé de 40 % de femmes (Al-Ahmed 2018).

La grande question reste de savoir si la parité garantit l'égalité. La réponse est non. Toutefois, celui qui dirait que les femmes ont un rôle de « potiches », se tromperait. Les femmes mandatées dans les conseils, désignées par le peuple ou qui occupent

⁸ *ANHA News*, « SDC holds annual meeting on Jazira and Euphrates Conference » (Le Conseil démocratique syrien organise une réunion pour évaluer les résultats de la conférence Cizîrê-Euphrate), 18 décembre 2021 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/sdc-holds-annual-meeting-on-jazira-and-euphrates-conference-h28149.html>).

Cette conférence, tenue le 25 novembre 2020, fixait parmi les objectifs à atteindre en 2021 l'autonomisation et le renforcement du rôle des femmes, voir : Bance 2021.

⁹ Loi électorale de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 28 juillet 2017 (en arabe sur le site *Reddit.com*, https://www.reddit.com/r/rojava/comments/6quem8/democratic_federation_of_northern_syria/).

Les articles 47 et 87 de la Charte du Rojava prévoyaient une représentation minimale de 40 % pour chaque sexe dans toutes les instances, ce qui introduisait de la souplesse.

¹⁰ En France, par exemple, la parité est instituée dans diverses élections au scrutin de liste comme les élections municipales dans les villes de plus de 1 000 habitants, les élections régionales et européennes, ou sous forme d'élections par binômes pour les conseils départementaux.

¹¹ *Ajansa Rojnamevaniya Azad (ARA News)*, 2 juillet 2017 (ce site a cessé d'émettre en août 2017).

¹² *ANHA News*, 11 janvier 2018 (la photo n'est plus disponible suite aux attaques informatiques subies par l'agence fin 2017-début 2018).

des coprésidences, y compris les plus importantes, jouent un rôle déterminant et ne sont pas les ombres de leurs associés masculins. Citer Hadiya Youssef qui fut présidente de l'assemblée constituante du Contrat social, Sihan Queryo, coprésidente du Conseil général de l'Administration autonome, Berîvan Khalid, coprésidente de l'exécutif, commence une liste loin d'être close.

Les organisations politiques

Dans les organisations politiques, le principe de la coprésidence est aussi de l'ordre de la loi et les femmes y tiennent toute leur place. Il suffit de nommer Ilham Ahmed, présidente de l'exécutif du Conseil démocratique syrien (CDS), dont on se demande parfois si elle n'est pas la « super présidente » de la Fédération¹³. Ce point n'est donc pas un sujet de discussion.

Il existe des structures spécifiquement féminines, la principale étant le Kongra star (l'Union des femmes), plateforme qui regroupe la plupart des organisations féminines du Rojava¹⁴. Les femmes des quatre régions majoritairement arabes ont fondé leur propre organisation en 2021, le Conseil de Zénobie. On remarquera, dans ce cas, que le principe d'égalité homme-femme à la présidence n'est pas respecté, exception consacrée par le Préambule du Contrat social. Il ne s'agit pas d'une discrimination positive, mais de donner aux femmes la possibilité de traiter entre elles les sujets qui les concernent, sans parasitage masculin. La réalisation de Kongra star la plus remarquable sera la création, en juin 2019, sous la houlette de sa coordinatrice d'alors, Foza Yousef, du Conseil des femmes de la Syrie du Nord et de l'Est avec ses déclinaisons régionales (Kenda et Henan 2019). Ce Conseil s'est fixé deux principales tâches :

– Premièrement, préserver les acquis des femmes, les développer et les étendre à toutes les femmes de Syrie. Est aussi affirmée l'intention des femmes de prendre leur part dans le processus de retour à la paix sur la base de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies. Ce texte souligne l'importance d'une égale participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que pour l'édification et le maintien de la paix¹⁵

¹³ Constitué en décembre 2015 à Dêrik, le CDS a pour objet d'intégrer les organisations politiques et civiles du Rojava et des territoires libérés dans une organisation faîtière, ce que ne pouvait faire le PYD, parti kurde.

¹⁴ . Fondée en 2005, le Kongra Star a tenu son dernier congrès en janvier 2022 (*Kurdistan au féminin*, « Rojava, les femmes célèbrent le 17^e anniversaire de Kongra Star », 15 janvier 2022, <https://kurdistan-au-feminin.fr/2022/01/15/rojava-femmes-kurdes-kongra-star/>).

¹⁵ Résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 31 octobre 2000 ([https://undocs.org/fr/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1325(2000))). Ce texte a été renforcé par plusieurs autres résolutions,

– Deuxièmement, promouvoir la conscience et l'éthique de la liberté et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société « par le biais d'une lutte intellectuelle, sociale et politique commune » pour « qu'aucune femme ne soit privée de la pensée et de la morale de la liberté et qu'aucune femme ne reste inorganisée », a déclaré Stera Qasem, membre du comité d'organisation¹⁶.

Ceci étant, quelle est la place et la participation réelles des femmes dans les organisations et dans la vie politique locale ? C'est évidemment difficile à évaluer puisque l'on ne dispose pas encore d'études sociologiques qui permettraient de dresser un tableau général de la situation et des tableaux distinctifs par organisations, par classes sociales. Bien que les partis politiques se soient dotés de branches féminines, on peut observer, dans la salle de la dernière conférence annuelle du PYD de la région de l'Euphrate, la faible représentation des femmes¹⁷. Autre constat récent, quand l'Administration autonome rencontre les chefs tribaux de la région de Cizîrê, aucune femme ne figure dans la délégation¹⁸. Il existe pourtant un Forum des femmes notables des tribus¹⁹.

Les femmes n'en baissent pas pour autant les bras. Partout dans le nord et l'est de la Syrie les six académies – lieux de formation – de Kongra Star et les diverses organisations féminines incitent les femmes à participer à la vie politique en organisant des réunions d'information, des stages de formation, en incitant à la création de maisons des femmes.

la dernière datant de 2015 (<https://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/women/wps.shtml>).

En outre, la résolution 2254 du 18 décembre 2015 du Conseil de sécurité, texte de référence pour le retour de la paix en Syrie, souhaite « la participation effective des femmes au processus politique mené pour la Syrie sous les auspices de l'Organisation des Nations unies » ([https://undocs.org/fr/S/RES/2254\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2254(2015))).

¹⁶ Citée par *ANHA News*, « Women's Concluded forming a Coordinating Committee » (Les femmes forment un comité de coordination), 14 juin 2019 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/womens-council-concluded-forming-a-coordinating-committee-h9657.html>).

¹⁷ *ANHA News*, « PYD in Euphrates region ends its annual meeting with set of future plans » (Le PYD de la région de l'Euphrate termine sa réunion annuelle avec un ensemble d'objectifs), 4 janvier 2022 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/pyd-in-euphrates-region-ends-its-annual-meeting-with-set-of-future-plans-h28475.html>).

¹⁸ *Firat News Agency (ANF News)*, « Autonomous Administration meets tribal leaders to evaluate work in Jazira region » (L'Administration autonome rencontre les chefs tribaux pour faire le point dans la région de Cizîrê), 13 août 2021 (<https://anfenglish.com/rojava-syria/autonomous-administration-meets-tribal-leaders-to-evaluate-work-in-jazira-region-54132>).

¹⁹ *ANHA News*, « Forum of clans' Women Notables activates women's role politically, socially » (Le Forum des femmes notables des tribus renforce le rôle des femmes sur les plans politique et social), 8 septembre 2019 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/forum-of-clans-women-notables-activates-womens-role-politically-socially-h11316.html>).

Un exemple parmi tant d'autres. L'atelier de formation organisé par le Conseil des femmes syriennes de Raqqa « pour unifier les énergies et les efforts des femmes syriennes afin de créer un système social démocratique assurant la liberté, l'égalité et la justice pour les femmes », et pour trouver « les moyens et les outils que les femmes syriennes peuvent utiliser afin de renforcer leurs capacités de participation dans le champ politique et aux postes de prise de décisions » (Abdullatif 2021).

Les droits civils

Plus que la reconnaissance des droits politiques des femmes, c'est certainement le nouveau droit civil qui retient le plus l'attention. L'article 14 du Contrat social est un article ravageur pour le patriarcat :

Les femmes bénéficient de leur libre volonté dans la famille démocratique construite sur la base de la vie commune égalitaire.

Tout le droit civil des femmes et de la famille découle de ces deux lignes et le Contrat social n'éprouve pas le besoin de s'étendre davantage. À lui seul, il pose les jalons juridiques du statut de la femme. Il remplace la loi islamique qui est la source de la constitution syrienne. Ce n'est pas pour autant que le nouveau statut s'applique sans résistance.

Le statut juridique des femmes

Un décret-loi du 1^{er} novembre 2014 de la région de Cizîrê, toujours en vigueur, sert de référence aux autres régions de la Fédération. Les deux autres régions du Rojava (Euphrate et Efrîn) ont pris des dispositions similaires, les quatre régions libérées, à dominante arabe, n'ont que partiellement transposé le texte pour l'adapter aux conditions locales, en clair, pour ne pas brusquer la tradition islamique²⁰. Outre des dispositions générales de protection de la femme, le décret-loi énonce un certain nombre de droits :

²⁰ Décret-loi n° 22-2014 signé le 1^{er} novembre 2014 et publié le 15 mai 2015.

Voir l'entretien de Shinda Akram avec Wala Agha, coprésidente de la commission administrative (ministère) des Femmes de l'Administration autonome démocratique de Cizîrê qui fait le point sur l'application de ces lois (« [...] the laws of women in Autonomous Administration have been applied practically on the grounds that women's rights are guaranteed and safeguarded » [Les lois des femmes dans l'Administration autonome ont été appliquées dans la pratique de telle façon que les droits des femmes sont garantis et protégés], *ANHA News*, 28 octobre 2018, <http://www.hawarnews.com/en/haber/womens-laws-were-applied-on-ground-protected-womens-rights-h4527.html>).

- le divorce à la demande de chaque partie²¹;
- le bannissement de la polygamie²²;
- l’interdiction des mariages avant dix-huit ans, des mariages forcés et des mariages « croisés »²³;
- l’organisation du mariage civil et l’annulation de la dot²⁴;
- l’égalité devant l’héritage²⁵;
- l’égalité des salaires et les congés de maternité ²⁶.

²¹ Dans le droit syrien si la femme demande le divorce, elle s’expose à ne pas recevoir de pension alimentaire.

La Maison des femmes et l’Union des femmes de Girkê Legê (région de Cizîrê) notent, pour les années 2017 et 2018, « une augmentation sans précédent du nombre de divorces », principalement liés au mariage des mineurs, au mariage précoce, à la migration vers les pays européens et aux mauvaises conditions de vie. Si le divorce est reconnu comme un droit, il n’est pas considéré comme une solution satisfaisante, aussi les organisations de femmes « organisent-elles des séminaires et des conférences, et mettent-elles en place un programme visant à réduire ce phénomène qui désintègre la société » (Kalthoma Ali, « Increase in divorce cases... causes, outcomes, proposed solutions » [Augmentation du nombre de divorces. Causes, résultats, solutions proposées], *ANHA News*, 19 mai 2019, <https://www.hawarnews.com/en/haber/increase-in-divorce-cases--causes-outcomes-proposed-solutions-h9094.html>).

²² Dans la loi syrienne, la polygamie et le mariage des mineurs sont autorisés.

Wladimir Van Wilgenburg, « Syrie : la difficile lutte des Kurdes pour les droits des femmes », traduction de l’anglais par Dominique Macabies, *Middle East Eye*, 22 octobre 2017 (<https://www.middleeasteye.net/fr/news/syrie-la-difficile-lutte-des-kurdes-pour-les-droits-des-femmes>).

Sur le débat relatif à la polygamie dans le monde arabo-musulman, voir Ali Mezghani qui explique comment les arguties juridiques nourrissent « les capacités de résistance de la tradition inébranlable de l’extérieur comme de l’intérieur » (*L’État inachevé. La question du droit dans les pays arabes*, Paris, Gallimard, « NRF, Bibliothèque des sciences humaines », 2011, 352 pages, page 250 et suivantes, citation page 252).

²³ *ANF News*, « Kongra Star publishes report on underage marriage » (Kongra Star publie un rapport sur le mariage des mineurs), 23 novembre 2021 (<https://anfenglish.com/women/kongra-star-publishes-report-on-underage-marriage-56398>), traduction française sur *Rojinfo* (<https://rojinfo.com/kongra-star-publie-un-rapport-sur-le-mariage-des-mineurs/>).

Dans un mariage croisé, un homme obtient la main d’une jeune fille et consent à donner en mariage sa sœur au frère de cette jeune fille.

À propos du mariage, Abdullah Öcalan a écrit qu’il s’agit d’une institution où « la femme est à la fois vue comme un objet sexuel et une marchandise » (2011 : 46).

²⁴ En Syrie, le mariage civil n’existe pas, seul le mariage religieux a valeur légale.

²⁵ Le Coran dispose que les femmes n’héritent que de la moitié de ce qui revient aux hommes du même degré de parentèle avec divers aménagements possibles. La règle est appliquée en Syrie.

²⁶ L’absence de données disponibles ne permet pas de savoir comment le droit du travail est appliqué aux femmes.

Premiers enseignements

Après sept ans d'existence, cette loi et celles similaires ont permis d'incontestables progrès pour « contribuer à l'édification d'une société morale », reconnaissent Sarah Khalil, administratrice, et Piman Idel, gynécologue, du Kongra Star de Kobanî. Cependant, elles sont formelles, la bataille est loin d'être gagnée : le mariage précoce et la polygamie se poursuivent partout²⁷. Le phénomène est évidemment plus sensible dans la société traditionnelle kurde des campagnes ou dans la population arabe des territoires libérés²⁸. Ainsi de l'interdiction de la polygamie, comme l'explique Khaled Issa, représentant de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est en France :

Nous exploitons la réalité qui nous est donnée pour la transformer ensuite. Il en va de même pour les droits des femmes : allez demander à certains de nos paysans polygames de se séparer, d'emblée, de leurs épouses pour n'en garder qu'une. Ils vont vous expulser du village ! C'est un travail... Il faut de la persuasion²⁹.

Alors, la justice doit faire la part du droit et celle du principe de réalité. Quand un juge est confronté à une question de polygamie dans une société traditionnelle, il doit faire preuve de pragmatisme pour répondre à l'incompréhension même de la mesure. Ainsi, « si toutes les parties concernées sont consentantes », accordera-t-il une dérogation à l'interdiction parce que, dans ce village, « il y a une pénurie de jeunes hommes » (Court et Den Hond 2017 : 15-15) ou encore pour assurer la descendance d'un homme dont la femme est stérile³⁰. Les exceptions aux droits des femmes dont il peut être fait état devraient être locales, ponctuelles et temporaires car, quand le temps de l'information et de l'éducation sera considéré comme

²⁷ Citées par Hevidar Harani et Hiza Kobanê, « Struggling to reduce early marriage continues » (La lutte pour réduire le mariage précoce se poursuit), *ANHA News*, 2 octobre 2018 (<http://www.hawarnews.com/en/haber/struggling-to-reduce-early-marriage-continues-h4092.html>).

²⁸ À Raqqa, Mayyada al-Shiekh, coprésidente du département de l'Éducation, fait état de la difficulté de coordonner les bureaux de femmes de la région à cause des « idées réactionnaires martelées dans l'esprit des peuples par les mercenaires de l'État islamique lorsqu'ils dominaient Raqqa » (Citée par Rub al-Ali, « Efforts to form coordination for women's offices in al-Raqqa Éducation » [Efforts pour mettre en place une coordination des bureaux des femmes de Raqqa], *ANHA News*, 6 avril 2019, <https://www.hawarnews.com/en/haber/efforts-to-form-coordination-for-womens-offices-in-al-raqqa-education-h8133.html>).

²⁹ *Ballast*, « Rencontre avec le représentant du Rojava », 5 juillet 2017 (<https://www.revue-ballast.fr/representation-rojava/>).

³⁰ À ce propos, Narin Yousef, de la Maison des femmes de Qamişlo, se demande pourquoi un homme qui aurait une femme qui ne peut avoir d'enfant aurait le droit d'en épouser une deuxième alors que l'inverse n'est pas vrai si l'homme est stérile, citée dans : Wladimir van Wilgenburg 2016.

terminé, « l'usage de la violence, l'exploitation et la discrimination négative contre les femmes [seront] considérés comme des crimes punis par la loi » (article 25)³¹. Toutefois, l'Administration autonome de la Syrie du Nord et de l'Est est confrontée à une sévère résistance dans ses tentatives d'abolir la pratique de la polygamie. Aussi, ce temps d'éducation risque d'être long pour les populations traditionnelles kurdes et arabes, surtout celles des régions libérées qui ne sont pas juridiquement soumises au Contrat social (van Wilgenburg 2019). Grâce à la prise de conscience des femmes et à la pression qu'elles exercent sur la société et les autorités, il est permis d'espérer des progrès plus rapides qu'envisagés³². Ainsi, le conseil législatif du territoire majoritairement arabe de Tabqa a-t-il voté une loi, en octobre 2018, rappelant celle des zones kurdes de 2014³³. Cette loi qui combat « la mentalité autoritaire et réactionnaire dans la société » garantit « l'égalité entre homme et femme dans tous les aspects de la vie », impose le consentement dans le mariage, interdit le mariage des mineurs de moins de 18 ans, les mariages forcés et consanguins, punit sévèrement les crimes d'honneur, la traite des enfants et des femmes « sous toutes ses formes », accorde un congé de maternité à 100 % pour les femmes qui travaillent³⁴. Si cette loi ne fait pas état de la suppression de la polygamie, la coprésidente du Conseil civil de Tabqa, Rawshen Hami, souligne que le contexte a réellement changé au regard de ce qu'il était sous Assad ou l'État islamique :

Nous avons une coprésidence et, en plus de la protection des droits des femmes, celles-ci ont pu faire leurs preuves dans les domaines militaire, administratif et politique³⁵.

³¹ Le Conseil de justice sociale de la Syrie du Nord et de l'Est a publié les statistiques des délits et crimes commis contre les femmes en 2020 et 2021. Par exemple, la justice a été saisie de 289 cas de polygamie en 2021 (339 en 2020) et de 91 cas de mariages de mineurs (351 en 2020), voir : (Shella Abdulhelim 2022).

³² Ainsi faut-il encore citer le Forum des femmes notables des tribus qui a réuni mille participantes à Tabqa le 1^{er} septembre 2019 (*ANHA News*, « Forum of clans' Women Notables activates women's role politically, socially », 8 septembre 2019, précité note 28).

³³ Un an plus tôt, Wladimir van Wilgenburg constatait : « Bien que l'égalité des sexes soit au centre des préoccupations des régions conquises par les Kurdes, les tribus arabes conservatrices de la région ont souvent des points de vue différents. Les villes de Manbij et de Tabqa n'ont pas encore interdit des mesures telles que la polygamie, craignant une réaction populaire, bien que Tell Abyad ait rendu cette pratique illégale. » (« Who Will Rule Raqqa After the Islamic State? » [Qui dirigera Raqqa après l'État islamique ?], *Foreign Policy*, 13 septembre 2017, <https://foreignpolicy.com/2017/09/13/who-will-rule-raqqa-after-the-islamic-state/>).

³⁴ *SDF Press*, « The Legislature in Tabqa Approves The Women's Law » (Le législateur de Tabqa approuve la loi pour les femmes), 8 octobre 2018 (<http://sdf-press.com/en/2018/10/the-legislature-in-tabqa-approves-the-womens-law/>).

³⁵ Propos rapportés par van Wilgenburg 2019.

Le même scénario se joue à Manbij. Le Comité des femmes du Conseil civil a créé quarante-trois conseils locaux dans la région qui agiront pour « limiter » le mariage des mineurs et la polygamie (Abdul Rahman 2019). Quant à la première conférence des femmes de Raqqa, elle est allée jusqu'à demander l'interdiction du voile intégral dans toutes les institutions administratives et les conseils³⁶. Cependant, en septembre 2019, le Comité des femmes du Conseil civil de Raqqa s'inquiète de « l'extension du phénomène du mariage des mineures dans le nord et l'est de la Syrie [...] contraire à toutes les lois et aux normes sociale et internationales »³⁷.

Si le Contrat social reconnaît et sanctionne, parfois difficilement, la violation de droits aujourd'hui considérés comme des libertés fondamentales, il est un sujet qu'il n'aborde pas : le droit pour la femme de disposer de son corps, d'avoir une sexualité sans interdits (Keça Benav 2020). Le droit de fonder une famille est implicitement consacré par l'article 14, mais ses prolongements, la liberté de ne pas transmettre la vie au moyen de la contraception, de l'avortement ou, au contraire, de la transmettre par l'assistance médicale à la procréation avec ou sans intervention d'un tiers donneur n'est pas évoquée. Le Contrat social s'en remet à une hypothétique loi. Dans la société kurde, ces questions ne sont que rarement abordées publiquement³⁸.

L'autonomie des femmes dans le Contrat social

On retiendra trois manifestations significatives de l'autonomie des femmes de la Fédération de la Syrie du Nord et de l'Est. La première qui relève expressément du Contrat social est celle de la justice. Les deux autres, l'éducation et l'armée découlent de son préambule.

³⁶ *ANHA News*, « Women's 1st conference in al-Raqqa concludes: 7 administrators elected, number of resolutions » (Conclusion de la 1^{re} conférence des femmes à Raqqa : sept administratrices élues, nombre de résolutions), 2 mai 2019 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/womens-1st-conference-in-al-raqqa-concludes-7-administrators-elected-number-of-resolutions-h8733.html>).

³⁷ *SDF Press*, « Women's Committee Issued A Statement On The phenomenon Of Minors' Marriage » (Le Comité des femmes de Raqqa a fait une déclaration sur le mariage des mineures), 30 septembre 2019 (<http://sdf-press.com/en/2019/09/womens-committee-issued-a-statement-on-the-phenomenon-of-minors-marriage/>)

³⁸ L'avortement est illégal en Syrie, sauf pour sauver la vie de la mère, mais non la contraception. Il existe d'ailleurs un programme de planification familiale. En conséquence, il y a tout lieu de penser que la contraception en Syrie du Nord n'est pas, en soi, un sujet, à la différence de l'avortement ou des pratiques d'insémination artificielle.

La justice des femmes

Les règles et principes posés par le Contrat social, peuvent être invoqués devant toute juridiction pour une défense active du droit des femmes. Le Contrat social va plus loin quand il déclare que le système de justice « se base sur le principe de la liberté des femmes » (article 67).

Dans une disposition générale, il décide que « les peuples, groupes et segments sociaux ont le droit de former des mécanismes de justice et de développer leurs propres méthodes de résolution des problèmes à condition que cela ne contredise pas le Contrat social ou des droits fondamentaux de l'homme » (article 68, § 4). Alors qu'il n'en dit pas davantage pour les peuples, groupes et autres segments sociaux, il pose les bases d'une justice autonome pour les femmes : « Les décisions de justice concernant les femmes sont établies par des institutions féminines de justice » (article 68, § 6). Autrement dit, ces institutions peuvent se saisir des affaires concernant les femmes et la famille ou s'opposer à des décisions relevant de leur compétence et rendues en dehors d'elles. Y a-t-il ailleurs dans le monde un tel système judiciaire exclusivement féminin ? Certainement pas, notamment parce qu'une semblable séparation pourrait être comprise, dans la pensée juridique, comme une rupture d'égalité. Tel n'est pas le raisonnement au Rojava. Ici, la justice doit protéger la femme contre les violences du patriarcat. Ainsi, le séparatisme au profit des femmes se justifie parce que la mentalité patriarcale n'a pas disparu dans le système judiciaire.

À la base, il y a les comités de paix et de réconciliation sociale féminins, organes communaux de conciliation qui peuvent siéger à la maison des femmes. Si cette première démarche n'aboutit pas à une solution acceptée par les parties, tel qu'un divorce, l'affaire sera portée soit par les parties, soit par le comité de paix, devant un bureau de justice féminin, organe de jugement en premier et dernier ressort. Un Conseil de justice fédéral des femmes du nord et de l'est de la Syrie (article 69, § 6) et des conseils de justice régionaux des femmes (article 69, alinéa 1^{er}), administrations judiciaires indépendantes, sont chargés de la supervision du système de justice notamment de la coordination avec les organes de conciliation. Ces conseils s'occupent « de toutes les affaires et de toutes les questions propres aux femmes et à la famille ». Le Conseil fédéral assure la liaison entre les conseils de justice régionaux féminins. Il « dispose d'un droit de censure » pour toutes les affaires propres aux femmes et à la famille³⁹. Il peut également faire des propositions de réformes législatives.

³⁹ Que faut-il entendre par « droit de censure » ? A-t-il valeur d'un arrêt de cassation ? (Voir Pierre Bance, *La Fascinante Démocratie du Rojava*, précité note [1], pages 219 et 220).

Si le système judiciaire de la Syrie du Nord et de l'Est fonctionne cahin-caha compte tenu de circonstances peu favorables, il est notoire que la justice du consensus des comités de paix et de conciliation mixtes ou féminins est efficace pour le règlement des conflits conjugaux et familiaux, des violences psychologiques et physiques envers les femmes, des mariages de mineures⁴⁰. Cela étant, malgré l'intervention des comités de conciliation, l'action des organisations féminines⁴¹, l'attention portée au sujet par l'Administration autonome⁴² et la prise de conscience de nombreux hommes⁴³, les crimes d'honneur et les violences faites aux femmes restent un sujet préoccupant dans toutes la Fédération⁴⁴. Pour beaucoup, la réponse à ce problème se trouve dans l'éducation.

L'éducation, la jénologie

Nergiz Ismayil, responsable de l'Académie des femmes de Manbij, explique : « Le premier principe de l'autodéfense pour les femmes, c'est l'éducation ». Elle ajoute :

⁴⁰ Simple exemple, dans la région de Cizîrê, en 2020, les instances de conciliation ont résolu 1 067 affaires (Solin Ahmi, « Kongra Star... 16 years of struggle to organize women » [Union des femmes... 16 ans de lutte pour organiser les femmes], *ANHA News*, 15 janvier 2021, <https://www.hawarnews.com/en/haber/kongra-star-16-years-of-struggle-to-organize-women-h22220.html>).

⁴¹ . À chacune de ses sessions annuelles, les violences faites aux femmes sont un sujet majeur pour le Kongra Stat. En dernier lieu, *Kurdistan au féminin*, « Rojava. Les femmes célèbrent le 17^e anniversaire de Kongra Star », 15 janvier 2022 (<https://kurdistan-au-feminin.fr/2022/01/15/rojava-femmes-kurdes-kongra-star/>).

⁴² Cihan Xidro, présidente de la commission administrative (ministère) des Femmes, déclare : « Nous allons créer des lois pour lutter contre les violences faites aux femmes et développer des programmes de formation pour les femmes, les familles et les hommes. Nous visons à créer une société plus consciente et sensible » (Citée par Omer Horo, Hîda Hebûn, « Cihan Xidro: We will make laws for women » [Cihan Xidro : nous ferons des lois pour les femmes], *ANF News*, 14 juillet 2021, <https://anfenglish.com/women/cihan-xidro-we-will-make-laws-for-women-53465>).

⁴³ Chaque année, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, de nombreux hommes manifestent dans toute la Fédération (*ANF News*, « Men demonstrate in North-East Syria against patriarchal violence and femicide » [Des hommes manifestent en Syrie du Nord et de l'Est contre la violence patriarcale et le féminicide], 30 novembre 2021, <https://anfenglish.com/women/men-demonstrate-in-north-east-syria-against-patriarchal-violence-and-femicide-56562>).

⁴⁴ Ammar Hayder, « Women in Syria's Raqqa are still deprived of rights » (Les femmes de Raqqa sont toujours privées de droits), *North Press Agency*, 8 mars 2022, <https://npasyria.com/en/73940/>. Le Conseil de justice sociale de la Syrie du Nord et de l'Est a publié les statistiques des délits et crimes commis contre les femmes en 2020 et 2021, voir ci-dessus note 43.

Les femmes doivent reconstruire une identité propre, l'émancipation ne consiste pas à être comme les hommes, car eux-mêmes ne sont pas libérés. Nous devons donc à la fois émanciper les femmes et les hommes⁴⁵.

Personne ne peut contester l'effort de l'Administration autonome pour former des maîtres, réparer et construire des établissements scolaires afin que tous les jeunes, filles et garçons, puissent aller à l'école ou à l'université, et bénéficier d'une pédagogie libérée de tout nationalisme, de toute discrimination raciale, linguistique, religieuse ou de sexe. Ce qui répond à l'article 34 du Contrat social selon lequel l'école est gratuite et obligatoire. Le texte est muet sur la laïcité et la mixité mais sa philosophie les impose. Il n'y a d'ailleurs pas d'enseignement religieux dans les programmes officiels. Néanmoins, cet effort rencontre des résistances d'ordre idéologique avancées par des parents incrédules ou des enseignants conservateurs favorables à une pédagogie autoritaire ; d'ordre religieux venant de traditionnalistes défavorables à l'émancipation féminine (Zana 2017) ; d'ordre pratique pour ceux attachés aux programmes syriens ayant seuls valeur internationale (Souleiman 2018) ; enfin d'ordre social tel le travail des enfants dans les familles pauvres dont l'Administration a du mal à venir à bout (Youssif 2021).

La part d'autonomie des femmes dans l'éducation ne se trouve pas dans une non-mixité, un séparatisme, qui ne sont pas souhaités, mais dans une science sociale : la jinéologie, « science de la femme, de la vie, de la société et du sens » (Diyar 2022), initiée par Abdullah Öcalan (2013 : 61). La jinéologie reconsidère l'ensemble des connaissances, réinterprète les savoirs de la vie sociale comme des sciences, avec les sensibilités et les expériences des femmes⁴⁶. Philosophie d'autodéfense, elle contribue ainsi à la constitution d'une identité féminine libre, non pensée dans le cadre étatique et de la modernité capitaliste. Pour son promoteur, remettant en cause le triangle oppresseur patriarcat-État-capital, la jinéologie contribue à la construction de la nation démocratique en prenant en compte l'interdépendance de toutes les formes d'oppression. Ainsi accomplit-elle le vœu de l'article 11 du Contrat social de ne pas voir la femme réduite à un objet sexuel ou un outil ménager.

Dans toute la Syrie du Nord et de l'Est, y compris dans les régions arabes, la jinéologie fait l'objet de formation d'adultes dans les maisons des femmes ou

⁴⁵ Citée par Loez, « Contre les conservatismes, la lutte des femmes de Manbij », *Kedistan*, 12 mai 2018 (<http://www.kedistan.net/2018/05/12/manbidj-femmes-contre-conservatismes/>).

⁴⁶ Pour une première approche en français de la jinéologie, lire du Centre de la jineolojî de Bruxelles et du Comité européen de jineolojî, *Jineolojî*, Neuss (Allemagne), Mezopotamien Verlag und Vertriebs, 2018, 80 pages.

les centres de formation et de recherche en jinéologie avec l'appui de la Fondation des femmes libres du Rojava, de la Fondation des femmes libres de Syrie et, bien sûr du Kongra Star. Le premier centre fut établi à Efrîn, aujourd'hui occupé par la Turquie, en août 2017.

Pour les étudiantes et étudiants, la faculté de jinéologie de l'Université du Rojava a été ouverte en septembre 2017, à Qamişlo. En juin 2018, ce fut le tour de la faculté féminine de Kobanî. Pour les lycéens et lycéennes, l'enseignement de la jinéologie entre officiellement dans les programmes scolaires du secondaire lors de l'année 2018-2019. Suspendu en 2019-2020, il est révisé par la commission administrative (ministère) de l'Éducation et réintroduit dans les programmes 2021-2022 de la onzième année (première) pour tenir compte des réalités locales⁴⁷. En clair des susceptibilités religieuses et des résistances traditionalistes.

L'armée et la police, les unités féminines

Le premier contact de l'Occident avec la révolution du Rojava fut celle de l'image des combattantes de Kobanî. L'image de la milicienne, comme dans bien d'autres révolutions, fut exploitée jusqu'à l'instrumentalisation. Les autorités renoncèrent à cette pratique quand elles comprirent que la glorification de la femme en arme évitait aux politiciens et médias d'Europe ou d'Amérique de parler de la révolution sociale. Autre préalable à considérer, la condamnation du militarisme et de l'autoritarisme dans la Charte du Rojava de 2014 ne se retrouve pas dans le Contrat social de 2016. Il est vrai que l'on est vite passé des milices révolutionnaires à l'armée professionnelle, l'article 64 du Contrat social reconnaissant aux forces de légitime défense une semi-indépendance par rapport au pouvoir civil.

Il existe en Syrie du Nord et de l'Est, à côté des troupes mixtes, des organisations spécifiquement féminines : les Unités de protection des femmes (YPJ) purement militaires et intégrées dans les Forces démocratiques syriennes (FDS), les unités féminines de défense intérieure (Asayish), forme de gendarmerie, et les Forces de protection de la société (HPC-Jin), milice populaire de défense des quartiers. En outre, les communautés arabe et chrétienne ont aussi leurs

⁴⁷ ANF News, « Jineology in the high school curriculum in North-East Syria » (La jinéologie dans les programmes du lycée en Syrie du Nord et de l'Est), 25 septembre 2021 (<https://anfenglish.com/women/jineology-in-the-high-school-curriculum-in-north-east-syria-55115>).

Slava Abdel Rahman, « Women's gains 2021 testifies to her successes » ANHA News, 25 décembre 2021, précité note (15).

bataillons féminins⁴⁸. Si le service militaire est obligatoire pour les hommes dans les trois régions du Rojava, il ne l'est pas pour les femmes. Donc, toutes les combattantes des Forces démocratiques syriennes (FDS) sont des volontaires. Ces engagées ne reçoivent pas seulement une instruction militaire, mais aussi une éducation politique adossée à la jénéologie qui se continue dans les conseils militaires de femmes.

Sans remettre en cause le courage, les convictions révolutionnaires des femmes et le sacrifice de nombreuses d'entre elles, il ne faut pas exagérer leur importance numérique ni leur rôle dans les combats et dans le commandement, même si la commandante en chef des YPJ, Newroz Ahmed, prend de l'importance au Conseil militaire des FDS⁴⁹.

La seule question qui mériterait d'être posée est de savoir si s'engager dans l'armée, si participer à des combats et y mourir sont facteurs d'émancipation au sens du Contrat social et, au-delà, du confédéralisme démocratique. Pour les autorités, l'engagement militaire permet aux jeunes filles de se libérer du patriarcat et d'accéder à l'autonomie qu'elle conservera et diffusera son service militaire terminé. « Il ne s'agit pas de manier les armes, il s'agit de défendre ses droits, son identité, tout ce qui appartient à l'être humain », peut dire Newroz Ahmed⁵⁰. Ce point de vue peut se heurter à la question des enfants-soldats pour les jeunes filles de moins de 18 ans⁵¹. Pour les libertaires, hostiles à l'armée parce qu'institution

⁴⁸ *Rojava Information Center*, « Explainer: Arab women in Security and Defense of North an East Syria » (Gros plan : les femmes arabes dans la sécurité et la défense de la Syrie du Nord et de l'Est), 6 juillet 2021 (<https://rojvainformationcenter.com/2021/07/explainer-arab-women-in-security-and-defense-of-north-and-east-syria/>).

⁴⁹ Rojda Felat qui commanda la bataille de Raqqa, déclare à *Middle East Eye* que, lors de cette bataille, elles n'étaient que 300 sur une troupe de 30 000 (citée par Wladimir Wilgenburg, « Syrie : la difficile lutte des Kurdes pour les droits des femmes », *Middle East Eye*, 22 octobre 2017, précité note 33). Ce que confirme André Hébert qui a participé à cette bataille : « Contrairement à ce qui a été mis en avant par les médias, les femmes n'eurent qu'un rôle mineur dans la libération de la ville », et d'ajouter : « Trente d'entre elles moururent lors du premier mois de l'offensive, après quoi elles ne furent plus envoyées en première ligne. » (*Jusqu'à Raqqa. Avec les Kurdes contre Daesh*, préface de Pauline Maucort, Paris, Les Belles lettres, « Mémoires de guerre », 2019, 250 pages, citations page 181).

Le nombre de femmes tuées ou blessées dans la guerre de libération n'est pas connu sachant que pour l'ensemble des troupes les chiffres officiels sont de 11 000 tués et 21 000 blessés.

⁵⁰ Entretien du 9 mars 2022 avec Dilan Dilok pour *ANF News* (<https://anfenglish.com/features/newroz-ehmed-the-ypj-are-a-defense-force-for-all-women-58563>), traduction française à lire sur *Rojinfo* (<https://rojinfo.com/combattre-au-sein-des-ypj-cest-defendre-ses-droits-et-son-identite/>).

⁵¹ La loi du 22 juin 2019 sur le devoir de défense légitime est publiée, en anglais, sur le site du *Rojava Information Center* (<https://rojvainformationcenter.com/2020/06/translation-law-concerning-military-service-in-north-and-east-syria/>).

aliénante, l'appréciation se nuance quand la situation ne laisse pas de choix, qu'il faut se défendre contre les attaques des islamistes et de l'armée turque. La nécessité révolutionnaire suspend la marche pour l'émancipation des femmes, mais ne s'aurait l'arrêter. Certainement, cette nécessité révolutionnaire ne concerne-t-elle pas que l'armée, mais le danger est qu'elle perdure une fois la paix revenue.

Conclusion

Les progrès de la place politique et sociale des femmes dans la vie du nord et de l'est de la Syrie sont considérables et l'intention des dirigeants de l'améliorer encore n'est pas à mettre en doute sans qu'il soit nécessaire de taire les débats qui portent sur un certain radicalisme féministe, ou sur une instrumentalisation de la femme, enfin sur une émancipation loin d'être achevée⁵².

Bien éloigné de ces discussions, le quotidien de la majorité des femmes de la Syrie du Nord et de l'Est est fait d'insécurité : guerre, pénurie alimentaire, restrictions de chauffage, d'eau et d'électricité, dévaluation de la livre syrienne, marché noir, mauvaises conditions de travail pour un maigre salaire, absence des martyrs qui touche tant de familles... Il ne faudrait pas que la détérioration de la situation provoquée et encouragée par les fourriers de la révolution n'engendre une demande d'ordre qui, finalement, profite à ces ennemis de la démocratie, qu'ils s'appellent Erdoğan, Assad ou État islamique.

Bibliographie

ABDEL RAHMAN Slawa, 2021, "Women's gains 2021 testifies to her successes": <https://www.hawarnews.com/en/haber/womens-gains-2021-testifies-to-her-successes-h28275.html>

ABDEL RAHMAN Salwa, 2019, "Intensive work of Women's Council in Manbij, its countryside": <https://www.hawarnews.com/en/haber/intensive-work-of-womens-council-in-manbij-its-countryside-h9148.html>

L'Organisation des Nations unies et les FDS ont signé, le 29 juin 2019, un accord par lequel ces dernières s'engagent à ne plus recruter d'enfants-soldats et à démobiliser ceux encore employés (communiqué de l'ONU du 1^{er} juillet 2019, <https://childrenandarmedconflict.un.org/syrian-democratic-forces-sign-action-plan-to-end-and-prevent-the-recruitment-and-use-of-children/>). Des bureaux de protection de l'enfance ont été mis en place partout dans la Fédération, mais le problème n'est toujours pas réglé.

⁵² Pour des développements sur ces sujets, voir Pierre Bance, *La Fascinante démocratie du Rojava*, Op. cit., p. 230 et les suivantes.

ABDULLATIF Amar, 2021, “Women in Syria’s northeast feature in political field”: <https://npasyria.com/en/63330/>

AL-AHMED Odi, 2018, “Legislative Council: Many achievements services al-Tabqa people”: <http://www.hawarnews.com/en/haber/legislative-council-many-achievements-serviced-al-tabqa-people-h4493.html>

BANCE Pierre, 2017, *Un autre futur pour le Kurdistan. Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Éditions Noir et Rouge, Paris.

- 2021, *La Fascinante Démocratie du Rojava. Le Contrat social de la Fédération de la Syrie du Nord*, Éditions Noir et Rouge, Paris.

- 2021, « Un exercice de démocratie directe. Le programme de politique générale du Rojava pour 2021 », *Courant alternatif* 310 : <http://oclibertaire.lautre.net/spip.php?article2582>

BENAV Keça, 2020, « Coronavirus. Changeons de sujet, parlons de sexualité chez les Kurdes » : <https://kurdistan-au-feminin.fr/2020/03/17/coronavirus-changeons-de-sujet-parlons-de-sexualite-chez-les-kurdes/>

COURT Mireille & DEN HOND Chris, 2017, « Une utopie au cœur du chaos syrien. Expérience libertaire au Rojava », *Le Monde diplomatique*, Septembre, p. 1, 14 et 15.

FLACH Anja, 2016, “The Revolution in Rojava: an Eyewitness account”, *Roar Magazine*, 30 octobre 2016: <https://roarmag.org/essays/revolution-rojava-pluto-book/>

KENDA Morada & HENAN Medya, 2019, « Women’s Council is cornerstone for all women in northern, eastern Syria »: <https://www.hawarnews.com/en/haber/womens-council-is-cornerstone-for-all-women-in-northern-eastern-syria-h9701.html>

KHADHER Hédia, 2017, *Les Lumières et l’Islam. Quelle altérité pour demain ?*, L’Harmattan, Paris.

LEDEGANK India, 2020, « Même si la Turquie essaie de détruire notre expérience... », *Ballast* : <https://www.revue-ballast.fr/meme-si-la-turquie-essaie-de-detruire-notre-experience/>

LIVRE collectif, 2021, *Nous écrivons depuis la révolution*, Éditions Syllepse, Paris.

MEZGHANI Ali, 2011, *L'État inachevé. La question du droit dans les pays arabes*, Gallimard, Paris.

ÖCALAN Abdullah, 2011, *Confédéralisme démocratique*, International Initiative Edition, Cologne.

- 2013, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, International Initiative Edition, Cologne
<http://ocalan-books.com/downloads/liberer-la-vie-la-revolution-de-la-femme.pdf>

- 2017, *La Nation démocratique*, International Initiative Edition, Cologne
http://www.ocalan-books.com/downloads/FR-brochure-la-nation-democratique_2017.pdf

SOULEIMAN Delil, 2018, « En Syrie, le cursus scolaire fait polémique dans les régions kurdes » :
<https://www.institutkurde.org/info/depeches/en-syrie-le-cursus-scolaire-fait-polemique-dans-les-regions-kurdes-10993>

VAN WILGENBURD Wladimir, 2019, “Local tribal customs prevent polygamy ban in northeast Syria”:
<http://www.kurdistan24.net/en/news/25e605d4-4a4a-40b7-a6a2-34611effe4a8>

ZANA Salvador, 2017, “Rojava’s economics and the future of the révolution”,
Co-operation in Mesopotamia :
<https://mesopotamia.coop/rojavas-economics-and-the-future-of-the-revolution/>

*